



## Début des négociations à Radio-Canada

# Un dépôt patronal incomplet

Depuis l'adoption de notre cahier de revendications par l'assemblée générale, le 2 octobre dernier, le comité de négociation a déposé l'ensemble de nos demandes, jeudi dernier, à l'occasion de la toute première rencontre avec le comité patronal de négociation. Tel qu'il avait été convenu, l'employeur devait faire de même dès le lendemain, les parties s'étant entendues au préalable de procéder à des dépôts complets et simultanés, et ce, dès le déclenchement des négociations.

Or, c'est avec une certaine déception que les membres de notre comité de négociation ont reçu un dépôt largement incomplet : la direction de Radio-Canada souhaite « revoir » ou « aménager » certaines dispositions de la convention sans préciser, à de trop nombreuses occasions, la nature ou encore la portée des modifications souhaitées.

Lors de toute négociation, les parties doivent avoir une compréhension claire non seulement des enjeux en présence, mais

également de l'étendue de la surface sur laquelle elle se déroule avant même de débiter de véritables pourparlers. C'est sur cette note que les parties se sont laissées, vendredi après-midi, les négociateurs patronaux étant ainsi poliment invités à refaire leurs devoirs et à compléter leurs travaux.

À défaut d'être exhaustif, le dépôt patronal présenté vendredi avait tout de même le mérite d'exposer clairement certaines solutions préconisées par la direction de Radio-Canada pour répondre à des problèmes dont l'existence est largement reconnue par les employé-es. Des exigences patronales qui, malheureusement, sont à l'opposé de notre vision de l'avenir.

À preuve, les contorsions et acrobaties proposées par l'employeur pour répondre au défi de rareté et de pénurie de main-d'œuvre. Plutôt que de consolider à long terme des horaires de travail et des affectations qui concilient à la fois les besoins de production et les aspirations des employé-es, l'employeur

voudrait plutôt multiplier et diversifier les mécanismes lui permettant de disposer à sa guise des horaires. Parmi les demandes patronales présentées soumises vendredi dernier, on retrouve les éléments suivants :

- Publier les horaires seulement 10 jours à l'avance, plutôt que 17 actuellement;
- Ne plus avoir l'obligation, pour l'employeur, de respecter les heures quotidiennes de travail, les journées spécifiques de travail ou encore les journées de repos prévues, ces informations étant dorénavant mentionnées « à titre indicatif seulement » lors de l'affichage des horaires, l'employeur n'étant tenu que de respecter le nombre d'heures de travail prévues à la quinzaine;
- Étendre l'obligation, à tous les services,
- Permettre le mélange de journées de travail de 8 heures, de 10 heures, voire de 13,33 heures au cours d'une même semaine de travail, mais sans la rémunération en heures supplémentaires conséquente;
- Ne plus avoir à octroyer les journées de congé hebdomadaire de manière consécutives, « s'[en] efforcer » étant suffisant aux dires de la partie patronale;
- Limiter le nombre de congés compensatoires à 20 par année.



À l'égard des employé-es temporaires, la flexibilité de main-d'œuvre exigée par la direction de Radio-Canada soulève un grand nombre de préoccupations :

- Limiter l'octroi des blocs d'affectation à la seule période estivale;
- Exiger une totale disponibilité pendant la période estivale et relever les seuils de disponibilité minimale le reste de l'année;
- Réduire les périodes où peuvent être pris les congés compensatoires;
- Perte d'ancienneté — remise à zéro, en fait — après deux périodes de disponibilité non respectées; congédiement dès le troisième délit.

Dans son dépôt, le comité patronal de direction a également soulevé sa volonté de soustraire de la convention collective certaines protections actuelles des employé-es temporaires et contractuels. Ses représentants n'ont toutefois su indiquer lesquelles.

Une nouvelle rencontre entre les parties était prévue aujourd'hui, au cours de laquelle l'employeur devait apporter des précisions quant à l'ensemble et l'étendue de ses demandes. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de ces développements.